

ATTENTION AU FRELON ASIATIQUE !

Le frelon asiatique se multiplie chaque année un peu plus. Il peut établir son nid dans votre jardin, souvent dans un arbre, parfois à hauteur d'homme, dans une haie. Le frelon est dangereux et attaquera si l'on s'approche trop près de son nid, sa piqûre pouvant être mortelle.

Protégez-vous contre les frelons :

La meilleure manière pour vous protéger est de repérer le nid quand il est encore temps. Les frelons commencent à construire le nid primaire en février. En juin, la colonie se déplacera non loin pour construire un deuxième nid, le nid secondaire, qui pourra alors atteindre la taille critique de 2000 frelons et présentera un **danger immédiat**.

De mars à mai, il est encore possible de détruire le nid sans risque en neutralisant la reine dans son nid primaire. Il est situé dans un endroit abrité : cabane de jardin, avancée de toiture, encadrement de fenêtre etc... Si vous en repérez sur notre commune, **appelez sans tarder Alain Denis-Kéranforn au 06 61 34 94 74** qui interviendra.



A partir de juin, il est trop tard pour neutraliser le nid facilement. Si vous repérez un nid secondaire, **surtout ne tentez rien vous-mêmes et appelez directement la mairie de Guimaëc au 02 98 67 50 76** qui vous précisera la démarche à suivre pour l'intervention d'un professionnel.



Le frelon asiatique, un danger pour la biodiversité :

En plus d'être un danger potentiel pour l'homme, le frelon fait des ravages au niveau de la biodiversité en dévorant des tonnes d'autres insectes et en particulier des abeilles. Cette année, les apiculteurs, qu'ils soient locaux ou nationaux, n'ont jamais constaté une pression aussi élevée sur les ruches. En moyenne, un nid génère l'année suivante cinq colonies nouvelles. Pour limiter efficacement son développement, il est important d'intervenir pendant son cycle de vie.

En participant à la destruction des nids de frelons, vous vous protégez, vous participerez également à la préservation de la biodiversité et des pollinisateurs dont dépendent 75% des agricultures vivrières.

Alain Denis-Kéranforn.